



Naissance d'un enfant en Belgique: inscription dans le registre suisse de l'état civil

17.08.2023

Documents à soumettre pour des parents mariés

[Questionnaire concernant la naissance](#)

- Acte de naissance international* CIEC Formulaire A de l'enfant avec lien valable pour la vérification électronique
(Internationaal* uittreksel uit het geboorteregister CIEC formulier A)

Documents à soumettre pour des parents non mariés

[Questionnaire concernant la naissance](#)

- En cas de reconnaissance avant la naissance:
- Acte de naissance international* CIEC Formulaire A de l'enfant avec lien valable pour la vérification électronique
(Internationaal* uittreksel uit het geboorteregister CIEC formulier A)
 - Acte de reconnaissance (extrait) avec lien valable pour la vérification électronique
(Akte van erkenning (uittreksel))
- En cas de reconnaissance après la naissance:
- Acte de naissance national* incluant la reconnaissance avec lien valable pour la vérification électronique
(Nationaal* uittreksel uit het geboorteregister met vermelding van erkenning)

Pour le parent qui n'est pas de nationalité suisse :

- Acte de naissance international* CIEC Formulaire A avec lien valable pour la vérification électronique
(Internationaal* uittreksel uit het geboorteregister CIEC formulier A)
- Copie du passeport ou de la carte d'identité
- État civil avant la naissance:
- a) **Célibataire** (jamais marié):
 - Certificat de domicile avec mention de l'adresse, de la nationalité ainsi que de l'état civil au moment de la naissance de l'enfant avec un tampon original de la commune
(Uittreksel uit het bevolkingsregister)
 - b) **Divorcé/e**:
 - Certificat de domicile avec mention de l'adresse, de la nationalité ainsi que de l'état civil au moment de la naissance de l'enfant avec un tampon original de la commune
(Uittreksel uit het bevolkingsregister)
 - Jugement de divorce, copie légalisée par le tribunal compétent
(Door arrondissementsrechtbank gelegaliseerde kopie van scheidingsuitspraak)

- Si l'acte de mariage auquel se rapporte le divorce est disponible dans la BAEC (Banque de données des actes de l'état civil):
 - Acte de mariage, extrait avec lien valable pour la vérification électronique (Akte van huwelijk, uittreksel) avec les informations suivantes:
 - nom du tribunal
 - date du jugement de divorce
 - date d'entrée en force du jugement
 - Si l'acte de mariage n'est pas disponible dans la BAEC :
 - Acte de divorce (copie) avec lien valable pour la vérification électronique (Akte van echtscheiding, afschrift)
- c) **Veuf/veuve:**
- Certificat de domicile avec mention de l'adresse, de la nationalité ainsi que de l'état civil au moment de la naissance de l'enfant avec un tampon original de la commune (Uittreksel uit het bevolkingsregister)
 - Acte de décès international* CIEC Formulaire C du partenaire défunt avec lien valable pour la vérification électronique (Internationaal* uittreksel uit het overlijdensregister CIEC formulier C)

*international = en plusieurs langues / national = en français ou en flamand

Obtention des documents

Les documents sont émis par l'office de l'état civil/le tribunal où l'événement a eu lieu/a été prononcé.

Informations supplémentaires

Les autorités belges émettent certains documents avec un lien pour la vérification en ligne ainsi qu'un QR code. Ces documents peuvent nous être transmis par e-mail ou par voie postale. Le lien mentionné sur ces documents doit toutefois être valable.

Les actes avec signature et tampon des communes ou des tribunaux doivent nous être envoyés par courrier en **original et émis il y moins de 6 mois.**

Centre consulaire régional Benelux
 Lange Voorhout 42
 2514 EE La Haye
 Pays-Bas

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés.

Tous les documents sont vérifiés par la représentation suisse et transmis aux autorités suisses compétentes par le biais d'un courrier interne afin d'être transcrits dans le registre de l'état civil suisse. Le délai de transcription est de plusieurs mois. Dès réception d'une confirmation de transcription, vous serez informé.

Dès que l'enfant est enregistré en Suisse en tant que citoyen/ne suisse, vous avez la possibilité de commander une pièce d'identité sur le site www.passeportsuisse.ch.

Veillez contacter le Centre consulaire régional à La Haye dans le cas suivant :

- L'événement d'état civil n'a pas eu lieu aux Pays-Bas, en Belgique, au Luxembourg ou en Suisse

Emoluments

L'inscription de l'événement dans le registre d'état civil suisse est gratuite pour les documents provenant des Pays-Bas, de la Belgique et du Luxembourg.

Ambassade de Suisse aux Pays-Bas
 Lange Voorhout 42, 2514 EE Den Haag
 Téléphone: +31 70 3642831
benelux@eda.admin.ch
www.eda.admin.ch/benelux